



FORMATION

# ba5 – risques électriques pour « personnes qualifiées »

**Vos techniciens en électricité et autres collaborateurs qualifiés évaluent-ils correctement les risques électriques de leurs activités ? Durant la formation « personnes qualifiées BA5 », ils apprennent à connaître les mesures à prendre pour prévenir ou limiter les dangers, et informer leurs collègues. Pour pouvoir suivre cette formation, il est indispensable d'avoir terminé la formation « personnes averties BA4 ».**

## Pourquoi ?

Une « personne qualifiée BA5 » sait parfaitement comment travailler en toute sécurité sur une installation électrique. Elle prend les mesures nécessaires pour limiter au maximum les dangers. De plus, elle est à même de montrer à ses collègues comment travailler selon les règles, ce qui bénéficie à la sécurité de toute l'organisation.

## Qui ?

Cette formation s'adresse aux collaborateurs qualifiés, tels que les techniciens en électricité et de maintenance, qui effectuent des travaux sur les installations électriques. La formation « personnes qualifiées BA5 » ne peut être suivie que par des personnes qui ont terminé la formation « personnes averties BA4 ».

## Quoi ?

Durant ce cours interactif, le collaborateur acquiert les connaissances nécessaires pour évaluer, en tant que personne qualifiée BA5, les risques électriques et prendre des mesures adéquates.

## Comment ?

Le cours d'une durée d'1 jour met l'accent sur les exercices pratiques et les échanges d'expériences. Durant la partie théorique, les thèmes suivants sont abordés :

- introduction : objectifs et approche du cours ;
- informations et règles générales pour travailler en toute sécurité sur des installations électriques ;
- dangers de l'électricité lors du travail sur des installations électriques ;
- règles pour le travail sur des installations électriques hors tension ;
- conditions et règles pour le travail sur des installations électriques sous tension.

## Résultat

En tant que « personne qualifiée BA5 », votre collaborateur dispose des connaissances pratiques et théoriques nécessaires pour appliquer les règles de sécurité lors de travaux effectués sur des installations électriques. Il est à même d'inventorier les dangers et de proposer lui-même des mesures préventives pour prévenir ou limiter les risques.